AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

225C0618
FR0000124141-FS0290

7 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VEOLIA ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2025, la société anonyme Amundi[1] (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 avril 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte desdits fonds, 36 847 770 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Amundi Asset Management	22 696 575	3,10
Amundi Ireland Limited	6 301 628	0,85
KBI Global Investors Ltd	3 016 905	0,41
CPR AM	1 791 117	0,24
Societe Generale Gestion	1 426 833	0,19
Amundi SGR SpA	838 394	0,11
BFT Investment Managers	291 645	0,04
Amundi Hong-Kong Ltd	106 224	0,01
Amundi Deutschland GmbH	52 977	0,01
Amundi Austria GmbH	16 262	ns
Sabadell Asset Management	13 765	ns
Amundi Taiwan Limited	10 800	ns
Amundi Iberia SGIIC, SA	10 000	ns
Amundi Japan Ltd	1 645	ns
Total Amundi	**36 847 770**	**4,98**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT sur le marché.

[1] Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole, dont elle agit en toute indépendance dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 740 652 608 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.